

### Identification des parties prenantes

\_\_\_\_\_

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

\_\_\_\_\_

NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE

\_\_\_\_\_

NOM DU MILIEU DE STAGE

\_\_\_\_\_

NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE

\_\_\_\_\_

NOM DE LA OU DU STAGIAIRE

### Description du stage

Dans le cadre de son stage, le ou la stagiaire agira à titre de :

\_\_\_\_\_

Décrivez les tâches que le ou la stagiaire aura à effectuer :

Dans la colonne « Responsable », inscrire le nom de la personne qui assume la prise en charge de la responsabilité du milieu de stage.

Dans la colonne « Échéance », inscrire la date limite pour exercer la responsabilité.

Dans la colonne « Fait », cocher la case lorsque la responsabilité a été assumée.

## RESPONSABILITÉS

## RESPONSABLE

## ÉCHÉANCE

## FAIT

Définir les tâches du ou de la stagiaire en collaboration avec le ou la responsable de l'établissement d'enseignement et les inscrire dans la section « Description du stage » à la première page.			
Désigner un travailleur ou une travailleuse pour superviser le ou la stagiaire pendant toute la durée du stage.			
Accueillir le ou la stagiaire à son arrivée.			
Faire visiter le milieu de stage au ou à la stagiaire.			
S'assurer que le ou la stagiaire connaît ses droits et ses obligations ainsi que ceux du milieu de stage et de l'employeur en matière de travail.			
S'assurer que le ou la stagiaire fera l'objet d'un encadrement rigoureux par le ou la responsable de stage désigné(e), notamment en définissant les paramètres d'encadrement et en planifiant des rencontres de suivi.			

**RESPONSABILITÉS****RESPONSABLE****ÉCHÉANCE****FAIT****SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

Prendre connaissance de l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et discuter avec le ou la responsable de l'établissement d'enseignement du respect des obligations qui incombent aux employeurs, notamment :

- s'assurer que le stage se réalise dans des conditions de travail qui respectent la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique du ou de la stagiaire, conformément aux règlements en vigueur;
- veiller à ce que le ou la stagiaire respecte les consignes en matière de santé et de sécurité du travail (comme le port des équipements de protection individuelle);
- s'assurer que le ou la stagiaire dispose des outils et du matériel nécessaires pour accomplir ses tâches.

Déterminer les qualifications et les compétences requises en matière de santé et de sécurité du travail pour l'accomplissement des tâches du ou de la stagiaire, en collaboration avec le ou la responsable de l'établissement d'enseignement.

S'assurer que les notions de santé et de sécurité du travail sont présentes dans le plan de formation du ou de la stagiaire, en collaboration avec le ou la responsable de l'établissement d'enseignement.

Informier et former le ou la stagiaire sur les risques présents dans le milieu de travail, sur les risques liés à ses tâches (risques chimiques, biologiques, ergonomiques, physiques, psychosociaux, liés à la sécurité) ainsi que sur les consignes de sécurité à suivre.

Présenter le programme de prévention au ou à la stagiaire et l'informer des mesures de prévention mises en place.

**RESPONSABILITÉS****RESPONSABLE****ÉCHÉANCE****FAIT**

Présenter la politique et le certificat d'engagement en santé et sécurité du travail du milieu de stage, le cas échéant.

Présenter l'agent(e) de liaison en santé et en sécurité ou le représentant ou la représentante en santé et en sécurité ainsi que les membres du comité de santé et de sécurité au ou à la stagiaire.

Présenter au ou à la stagiaire :

- la localisation de la trousse de premiers secours ;
- la procédure en cas de situation d'urgence ;
- la procédure en cas d'accident du travail ou de maladies professionnelles.

**NORMES DU TRAVAIL ET PROTECTION DES STAGIAIRES EN MILIEU DE TRAVAIL**

Informar la ou le stagiaire de ses droits prévus à la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail*, notamment celui de s'absenter en cours de stage dans les situations suivantes :

- [jours fériés](#) ;
- [maladie](#) ou [obligations parentales ou familiales](#), c'est-à-dire des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation d'un enfant ou en raison de l'état de santé d'un parent (maximum de 10 jours par année, par stage) ;
- [décès ou funérailles](#) ;
- [mariage ou union civile](#) ;
- [adoption ou naissance](#) ;
- [examen lié à la grossesse](#).

Informar la ou le stagiaire de son droit de bénéficier d'un milieu de stage sans harcèlement psychologique ou sexuel et lui soumettre la politique en matière de prévention et de traitement des plaintes pour harcèlement psychologique ou sexuel du milieu de stage.

**RESPONSABILITÉS****RESPONSABLE****ÉCHÉANCE****FAIT**

RESPONSABILITÉS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	FAIT
<p>Informer la ou le stagiaire de son droit de déposer une plainte à la CNESST si elle ou il :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• subit des représailles de la part de l'employeur ou de l'établissement d'enseignement après s'être prévalu(e) d'un de ses droits;</li><li>• s'estime victime de harcèlement psychologique ou sexuel dans le cadre de son stage.</li></ul>			
<p>Prendre les moyens raisonnables à sa disposition pour prévenir le harcèlement psychologique ou sexuel, par exemple en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• offrant des formations sur le harcèlement à son personnel;</li><li>• élaborant des outils d'information et de sensibilisation sur le harcèlement;</li><li>• diffusant des politiques claires relativement au harcèlement;</li><li>• rappelant au stagiaire ou à la stagiaire qu'il ou elle peut compter sur l'appui du milieu de stage dans l'éventualité où il ou elle effectue un signalement.</li></ul>			
<p>Prendre les moyens raisonnables à sa disposition pour faire cesser le harcèlement psychologique ou sexuel vécu par la ou le stagiaire si une telle situation est portée à la connaissance du milieu de stage.</p>			
<p>Prendre les moyens raisonnables à sa disposition pour accommoder la ou le stagiaire si, en cours de stage, elle ou il doit s'absenter pour une longue période en raison d'une maladie non liée au travail ou pour des obligations familiales ou parentales.</p>			
<p>Prendre les moyens raisonnables à sa disposition pour s'assurer que la réussite scolaire ou l'obtention d'un permis d'exercice d'une profession par la ou le stagiaire n'est pas compromis en raison de l'exercice d'un de ses droits.</p>			